

Interdiction de la pêche au requin taupe : L'île d'Yeu mise au ban de la nation

La décision du conseil des ministres européen d'interdire la pêche au requin taupe condamne la pêche hauturière de l'île d'Yeu. A travers cette situation, c'est tout le fragile équilibre économique de la dernière petite île européenne ayant gardé une pêche au large qui s'écroule.

Sur une île tout est plus compliqué qu'ailleurs : l'accès à la santé et à l'éducation, le développement économique, le maintien des services publics, la gestion des déchets, etc... J'avais rédigé un manifeste pour les îles, resté sans réponse, pour protester contre l'oubli des problématiques insulaires lors du Grenelle de la mer.

L'économie de l'île est fragile et la pêche y revêt une importance capitale. C'est tout l'équilibre de notre communauté de 5000 habitants qui en dépend largement. Si nous ne sommes pas légitimes à pêcher sur une île, qui peut alors l'être ?

La pêche au requin taupe s'inscrit dans une longue tradition de pêche au large sur l'île d'Yeu. Il n'est qu'à citer le thon blanc pêché ancestralement sur l'île. Déjà en 2001, l'interdiction du filet maillant dérivant à thon visait principalement l'île d'Yeu. Il avait été pourtant clairement démontré que cette technique n'avait pas d'impact significatif sur l'environnement. Mais il fallait laisser le marché du thon blanc et la pêche du grand large à l'Espagne.

Le requin taupe est pêché à l'hameçon par les islais depuis soixante ans, avec une technique qui a peu évolué depuis. Les bancs, indétectables au sondeur, sont repérés par l'action de pêche. Le territoire de chasse va des côtes d'Espagne jusqu'au sud de l'Angleterre et de l'Irlande. Les six bateaux pratiquant la pêche au requin taupe de l'île d'Yeu sont les derniers héritiers de cette longue tradition.

Les prises accessoires de requin taupe de la pêcherie espagnole à l'espadon, dépassent allègrement nos quantités pêchées et surtout leur quota, qui lui, n'est jamais fermé. A n'en pas douter, eux continueront d'en pêcher puisqu'il s'agit de prises accessoires.

A l'heure où le pêcheur français est montré du doigt, les pratiques espagnoles de dépassement des quotas ne sont plus acceptables. L'Espagne pêche environ quatre fois son quota de merlu, sous-paie une main d'œuvre sud américaine avec des conditions sociales intolérables, inonde le marché français, obligeant nos producteurs à détruire leur marchandise invendue. Aujourd'hui, le consommateur français mange du merlu espagnol pêché illégalement et participe directement à un pillage de la ressource.

La politique commune des pêches n'a pas été un échec, elle n'a, surtout, pas été appliquée en Espagne. Comment accepter que cette situation perdure quand nos pêcheurs se voient interdire la pêche au thon et maintenant la pêche au requin taupe. Nous pêchons le requin pour sa chair et non pas pour ses ailerons dont nous prônons depuis longtemps l'interdiction de commercialisation. Déjà, l'une des principales mesures sur la pêche du Grenelle de la mer concernait nos six bateaux.

Loin des considérations scientifiques de préservation d'espèces, l'interdiction de la pêche au requin taupe répond à un principe de précaution fallacieux. La flottille concernée devra se reporter sur d'autres espèces soumises à quota dont l'île est déjà exsangue.

En définitive, la décision d'interdire la pêche au requin taupe n'était pas motivée par la protection de l'environnement. On a mis au pilori le dernier des mohicans qui chasse le bison à la flèche. Il ne s'agit pas d'une baisse de quota mais bien de l'arrêt de la pêche des derniers « barbares » d'Europe ! C'est notre culture insulaire qui a été jugée ! Nous avons été servis en pâture à l'opinion publique.

C'est indigne et inacceptable de la part d'une grande démocratie ! Y a-t-il un problème avec les insulaires que nous sommes au sein de la communauté européenne ? Cette interdiction insulte notre droit à la différence. En plein débat sur l'identité nationale, ce sont les valeurs même de notre république, comme la fraternité, qui ont été bafouées. Le préjudice économique social et culturel de cette décision est accablant pour notre île. J'invite les responsables d'île de France à venir prendre conscience ce qu'est la France d'une île.

J'en appelle au président de la République, garant de nos valeurs républicaines.

Bruno NOURY, maire de l'île d'Yeu